

TUTO RETKOOP

Changement de mandataire OCCE94

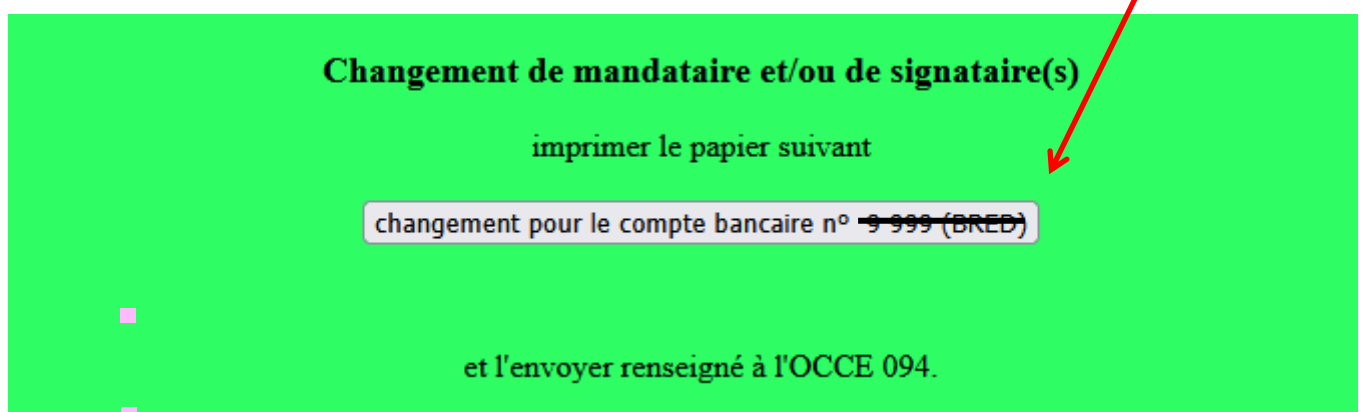
- Se connecter à <https://www.retkoop.occe.coop>.
Penser à enregistrer l'adresse dans vos favoris/marque page pour gagner du temps.
- Saisir votre identifiant et votre mot de passe, puis cliquer sur envoi.



The screenshot shows the website interface. At the top is the 'Coopérons dès l'École' logo and navigation links: 'L'OCCE', 'Nos actions', 'La coopérative scolaire', 'Nos formations', 'Nos ressources pédagogiques', and 'Agenda'. A search bar is also present. Below the navigation bar is the title 'La coopération en réseau' and the 'Retkoop OCCE' logo. On the left, under 'Identification:', there is a login form with fields for 'identifiant' (containing '0940') and 'mot de passe', and an 'Envoi' button. Red arrows point from the text in the instructions to these fields. On the right, there is a list of services provided by the mandataries, including 'Mandataries de coopératives scolaires' and 'Permanents départementaux'.

- Sur l'écran d'accueil de Retkoop, cliquer sur

changement pour le compte bancaire n° ~~0721 30 0005 (BRED)~~



The screenshot shows a green document titled 'Changement de mandataire et/ou de signataire(s)'. It instructs the user to 'imprimer le papier suivant' and provides a box containing the text 'changement pour le compte bancaire n° ~~0 999 (BRED)~~'. A red arrow points from the instruction 'imprimer le papier suivant' to this box. Below the box, it says 'et l'envoyer renseigné à l'OCCE 094.'.

- ⇒ Vous accédez à un document de **2 pages à imprimer, compléter et renvoyer par courriel avec une copie RECTO VERSO d'une pièce d'identité en cours de validité** (CNI ou passeport) à ad94@occe.coop.

■ Page 1 : DELEGATION DE POUVOIRS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Ce document est à **compléter et signer** (en bas à droite) par le **nouveau mandataire nommé** en conseil de coopérative.

Pour obtenir l'accès à **Bredconnect** (Compte en ligne), renseigner votre numéro de mobile pour l'envoi du mot de passe. **L'adhésion à Bredconnect est gratuite et vivement conseillée** pour :

- accéder à votre compte à tout moment
- **faire des virements** et vous simplifier la vie pour les remboursements

- Nous adresserons le document à la BRED. Vous recevrez un courriel de validation de la BRED.

■ Page 2 : Engagement du mandataire – Affiliation :

- Ce document permet au mandataire de prendre connaissance de ses responsabilités.
- **En bas à droite, mentionner si vous avez déjà suivi la formation de mandataire de l'OCCE.**

- Nous accusons réception de ces documents.
Nous relancer en l'absence de réponse.

 3 RUE PIERRE DE MARIE CURIE, 94480 ABLON SUR SEINE
Tél : 01 49 61 65 17 - 07 82 38 61 72
ad94@occe.coop occe94.free.fr

0940

DÉLÉGATION DE POUVOIRS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
(Un formulaire par mandataire)
Le Conseil d'Administration de l'OCCE du Val de Marne, sous la présidence de Mme Brigitte BRUNET

Révèle les pouvoirs accordés à : **M. Jean DUPONT**

Délie les pouvoirs ci-dessous à :
M., Mine : Nom de naissance : / /
Prénom : Date de naissance : / /
Numéro de tel. Mobile personnel : Mention non obligatoire mais nécessaire pour demander l'accès à l'application Bredconnect (consultation du compte bancaire, virements)

Au sein de la coopérative ou du foyer existant dans sa classe ou dans son établissement et adhérent à l'OCCE 94.

- Pouvoir d'encadrer toutes les recettes et régler toutes les dépenses relatives au fonctionnement de la coopérative scolaire dans le cadre du sein de la coopérative ou du foyer existant dans sa classe ou dans son établissement et adhérent à l'OCCE 94.
- Pouvoir de donner toute signature de toutes opérations courantes d'engagement par la coopérative sur plusieurs années.
- Pouvoir de voter dans tous les bureaux de vote, élections ou administratives, sous réserve, s'agissant de la coopérative ou du foyer existant, d'être élu.
- Pouvoir d'adhérer à la convention (Statuts Association Bredconnect) « Protection des paiements » ou d'adhérer à Bredconnect* (Paiement sans contact en ligne avec des codes d'accès personnels et confidentiels).
- Pouvoir d'effectuer des virements bancaires.
- Pouvoir de retirer des espèces.

OCCE 94, Coopérative Scolaire de l'École Publique Jules Ferry
Adresse : Avenue de la République Code postal : 94 999
Ville : VILLE D'ICI
Courriel : Tél :
BRED Banque Populaire ☐ Compte n° : 9 999
☐ Ouverture de compte

Le titulaire du compte est l'OCCE 94 représentée par le mandataire. Le titulaire du compte doit domicilier à l'École ou à l'établissement. Les mandataires, signataires des chèques et ordres de débit, sont les mandataires locaux de la coopérative scolaire indiqués ci-dessous.

Le mandataire local :

- Le titulaire du compte est l'OCCE 94 représentée par le mandataire. Le titulaire du compte doit domicilier à l'École ou à l'établissement.
- Le mandataire local :
- Le titulaire du compte est l'OCCE 94 représentée par le mandataire. Le titulaire du compte doit domicilier à l'École ou à l'établissement.
- Le mandataire local :

Le titulaire du compte est l'OCCE 94 représentée par le mandataire. Le titulaire du compte doit domicilier à l'École ou à l'établissement.

Le mandataire local de la coopérative

SIGNER ICI

 Coopérative Scolaire de l'École Publique Jules Ferry
à VILLE D'ICI
(0940)

Engagement du Mandataire – Affiliation

Je, soussigné(e) mandataire de la Coopérative Scolaire
0940 de l'OCCE 94 (École Publique Jules Ferry, à VILLE D'ICI),

- reconnais avoir lu les statuts et le règlement intérieur de l'Association Départementale et m'engage à les respecter ; (documents disponibles sur notre site occe94.free.fr)
- m'engage conformément aux statuts de l'Association Départementale de l'OCCE 94 et de la Fédération nationale de l'OCCE :
- à la diffusion des informations reçues de l'OCCE,
- au paiement des cotisations à l'OCCE avant le 30 septembre,
- au paiement du montant de l'assurance à l'OCCE avant le 30 septembre pour les activités de la coopérative ou du foyer coopératif (hors FSE) et pour les biens (sont exclus les biens à la charge de la commune et de l'ÉPLE),
- à l'envoi des comptes rendus d'activités et financiers ainsi que du bilan de la commission de contrôle des comptes qui suit le rentrée scolaire avant le 30 septembre (par courrier ou en ligne sur Bredconnect),
- à l'encadrement de toutes les recettes et de toutes les dépenses (dans la limite des sommes disponibles, aucun découvert bancaire n'étant autorisé) relatives au bon fonctionnement de la coopérative ou du foyer,
- à fournir le détail du versement de toutes les subventions reçues, ainsi que l'utilisation de celles-ci (État, Collectivités locales ou territoriales),
- à tenir les registres obligatoires : délibérations du Conseil de Coopérative ou du foyer, inventaire des biens acquis par la coopérative ou le foyer, justificatifs des recettes et des dépenses,
- au contrôle des cahiers de comptabilité de toutes les classes ou de tous les clubs dont les comptes doivent être validés et intégrés dans le bilan de comptabilité générale afin que le compte rendu financier reflète exactement l'ensemble des activités de l'année,
- au refus de subvenir aux charges de fonctionnement de l'école ou de l'ÉPLE qui sont à la charge respectivement de la commune et de l'ÉPLE,
- à la restitution à l'Association Départementale de tous les documents et toutes pièces de la vie de la coopérative ou du foyer en cas de fermeture ou dissolution de la coopérative ou du foyer,
- à proposer une démarche coopérative dans la vie de la Coopérative Scolaire,
- à déclarer l'honneur que la totalité des effectifs (élèves et enseignants) sous ma responsabilité de mandataire a été déclarée à l'OCCE 94 (l'adhésion d'une partie des élèves n'est pas légalement possible).

N'étant pas le personnel juridique, le mandataire ne peut en aucun cas rembourser du personnel, prendre d'engagement financier (cédit, leasing, crédit, etc.) ou souscrire des obligations pour les photocopies, ... à signer un contrat ou une affiliation à une autre association ou organisation.

Le mandataire qui ne se conforme pas aux obligations ou statuts de cet engagement annule sa validité et retourne son mandat au Conseil d'Administration Départemental et au bénéficiaire le plus de la couverture juridique de l'OCCE, la Coopérative ou la Foyer Coopératif, sans préjudice de l'objet d'une radiation.

En cas de départ à la retraite ou de mutation, le mandataire ne doit pas quitter son poste avant le jour de ses obligations statutaires vis-à-vis de l'OCCE.

Un tirage au sort désigne chaque année des coopératives ou foyers, qui seront contrôlés par le Comité de l'Association Départementale (OCCE 94).

IMPORTANT : Une formation à la fonction de mandataire est obligatoire pour tout premier mandat.
Avez-vous déjà suivi cette formation ? (cocher la réponse) : ☐ OUI ☐ NON → préciser l'année de cette formation :

Pour vous inscrire à la formation, merci d'adhérer au contrat à ad94@occe.coop

Date et signer
Faire précéder de la mention « lu et approuvé ».

Document - imprimé le 10/02/2018, à 14h - Version 2.0

Page 2 / 2

IMPORTANT

- **Une formation législation et comptabilité est obligatoire pour tout mandataire exerçant cette fonction pour la première fois.** Ces formations ont lieu le mercredi à notre siège d'Ablon sur Seine de 9h à 16h (matin : législation – Après-midi : comptabilité – le repas est offert).
- Dates consultables ICI : <https://ad94.occe.coop/page/formations-des-mandataires>
- **Pour s'inscrire, adresser un courriel à ad94@occe.coop** avec 2 préférences de dates (nombre de participants par session limité).

Un grand Merci aux mandataires qui acceptent de s'engager bénévolement au service des élèves et des enseignants de leur coopérative.
L'équipe de l'OCCE 94 est là pour vous accompagner et vous soutenir !